Les Infos de Base

mercredi 27 août 2008 volume 11, numéro 35 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Quoi de neuf dans Accès Légal : Infobases Lois et Règlements du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase*Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase*Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du canada

Gaudet Éditeur Itée 5278, rue Nantel Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35 du 27 août 2008. Les modifications apportées par L.Q. 2008, c. 28 et entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2008 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35 du 27 août 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 34 du 23 août 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 septembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 32 du 6 août 2008, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 31 du 2 août 2008.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 17 du 20 août 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 août 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 14 du 9 juillet 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 juillet 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} septembre 2008.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1^{er} septembre 2008.

Dans son édition de septembre, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 190 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition: But de la disposition, But de la loi, But de la règle du contrat, Commentaires du ministre de la Justice, Crainte non viciatrice du consentement, Crainte viciatrice du consentement, Déclaration de fait, Discrimination directe, Discrimination indirecte, Disposition attributive de compétence, Effet de la loi, Erreur de compétence, Erreur juridictionnelle, Handicap, Indûment,

Journal des débats, Loi imprécise, Mise à pied, Projet de décret, Règle imprécise, Version, Version anglaise, Version française, Viciateur, Viciation.

Quoi de neuf dans Accès Légal

Infobases Lois et Règlements du Canada

L'édition de septembre marque le début de la commercialisation des *Infobases Lois et Règlements du Canada*.

À moins de vous y abonner, vous perdrez l'accès aux lois, aux règlements et aux lois annuelles du Canada.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur la sécurité dans les sports, L.R.Q., c. **S-3.1**, aa. 46.24-46.43, 53.1, 58, 60.1, 73.

Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, L.Q. 2007, c. 30, aa. 14-18

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, a. 19.

Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, L.Q. 2007, c. 30, a. 19.

Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, L.Q. 2007, c. 30.

Entrée en vigueur de la Loi.

Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales, L.Q. **2007, c. 34**.

Entrée en vigueur des articles 4-15.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 251], ann. A.

Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, Décision 9063 du 11-08-08, (2008) 140 G.O. 2, 4963, a. 1.

Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, [R.R.Q., c. S-4.1.1, r. 2], aa. 48, 60, 97.1.

Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, L.Q. 2007, c. 30, aa. 20-22.

Règlement d'application de la Loi sur le tabac, [R.R.Q., c. **T-0.01**, D. 704-2008 du 25-06-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 4007].

Entrée en vigueur de l'article 4.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Règlements du Canada

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46.

Règlement sur l'évaluation des facultés de conduite (drogues et alcool), DORS/2008-196 du 11-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1471, nouveau.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2002-35, a. 3.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des poulets au Canada, DORS/2008-220 du 24-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1712, a. 1.

Loi sur les pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement sur les effluents des mines de métaux, DORS/2002-222, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les effluents des mines de métaux, DORS/2008-216 du 19-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1628, a. 1.

Loi sur la Saisie-arrêt et la distraction de pensions, L.R.C. 1985, ch. **G-2**.

Règlement sur la saisie-arrêt, DORS/83-212, aa. 4, 4.1, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur la saisiearrêt, DORS/2008-191 du 05-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1425, aa. 1-3.

Loi sur les grains du Canada, L.R.C. 1985, ch. **G-10**.

Règlement sur les grains du Canada, C.R.C., ch. 889, ann. 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les grains du Canada, DORS/2008-219 du 19-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1683, aa. 19-24, 26.

Loi sur les mesures spéciales d'importation, L.R.C. 1985, ch. **S-15**.

Règlement sur les membres des comités et des comités spéciaux (ALÉNA), DORS/94-225, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les membres des comités et des comités spéciaux (ALÉNA), DORS/2008-215 du 18-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1626, aa. 1, 2.

Loi fédérale sur les Prêts aux étudiants, L.R.C. 1985, ch. **S-23**.

Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants, DORS/93-392, aa. 4.1, 11.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants et le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/2008-187 du 05-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1413, aa. 1, 2.

Loi sur le lobbying, L.R.C. 1985 (4e suppl.), ch. 44.

Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes, DORS/95-579, abrogé.

Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes, DORS/2008-116 du 17-04-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 712, a. 12.

Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes, DORS/2008-116 du

17-04-08, (2008) 142 *Gaz. Can.* II, 712, nouveau.

Règlement désignant certains postes comme postes de titulaire d'une charge publique désignée, DORS/2008-117 du 17-04-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 750, nouveau.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.

Règlement sur la communication de l'intérêt sur les dépôts indiciels, DORS/2002-102, abrogé.

Règlement sur les billets à capital protégé, DORS/2008-180 du 29-05-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1359, a. 14.

Règlement sur les billets à capital protégé, DORS/2008-180 du 29-05-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1359, nouveau.

Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, L.C. **1994, ch. 22**.

Règlement sur les oiseaux migrateurs, C.R.C., ch. 1035, a. 15, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur les oiseaux migrateurs, DORS/2008-217 du 19-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1641, aa. 1-34.

Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. **1994, ch. 28**.

Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329, aa. 8, 17.

Règlement modifiant le Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants et le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/2008-187 du 05-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1413, aa. 3, 4.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999, ch. 33**.

Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial et les terres autochtones, DORS/97-10, abrogé.

Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés, DORS/2008-197, a. 47.

Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés, DORS/2008-197 du 12-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1475, nouveau. Règlement sur les polybromodiphényléthers, DORS/2008-218 du 19-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1663, nouveau.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, L.C. 2000, ch. 17.

Règlement sur la déclaration des opérations douteuses — recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, DORS/2001-317, aa. 1, 2, 4, 7, 9, intertitre précédant l'article 10, 11-13,

ann. 1, 2.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2007-1), DORS/2007-122 du 07-06-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 1289, aa. 1 (partie), 2-9, 11-18;

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2007-2), DORS/2007-293 du 13-12-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 2724, a. 4;

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2008-2), DORS/2008-195 du 11-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1467, a. 1.

Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, DORS/2002-184, intertitre précédant l'article 1, aa. 1-1.2, 3, 7-9, intertitre précédant l'article 11, 11.1, 12, 14-15.1, 17-20.2, 23-28, 30-32, 34, 36, 37, 39-42, 43, 49, 53-55, 56-67.2, 69, 71, 71.1, ann. 1-3, 5-7.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2007-1), DORS/2007-122 du 07-06-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 1289, aa. 19 (partie), 20, 21 (partie), 22, 23 (partie), 24, 25, 26 (partie), 27, 28, 30-46, 48-51, 53-75, 76 (partie);

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2007-2), DORS/2007-293 du 13-12-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 2724, aa. 5, 6 (partie), 8, 10-13, 15, 16, 18-22, 24, 25, 26 (partie);

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2008-2), DORS/2008-195 du 11-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1467, a. 2-6. Règlement sur l'inscription — recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes, DORS/2007-121, a. 2.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (2008-2), DORS/2008-195 du 11-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1467, a. 7.

Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, aa. 56, 160, 172.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (Carte de résident permanent), DORS/2008-188 du 05-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1418, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (ERAR), DORS/2008-193 du 11-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1436, aa. 1, 2.

Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre, L.C. **2006**, **ch. 13**.

Règlement sur la consommation américaine de produits de bois d'œuvre, DORS/2008-185 du 05-06-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 1397, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.